

## **Une « armée de justiciers » ? Justice et répression du luddisme en Angleterre (1811-1816)**

**Par François Jarrige (Université de Bourgogne, UMR CNRS 5605)  
Table ronde organisée par le SNES – Blois, 15 octobre 2010.**

Si l'Angleterre de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ne connaît pas de bouleversements révolutionnaires équivalents à ceux qui ont lieu sur le continent, le pays expérimente néanmoins quelques grands conflits sociopolitiques<sup>1</sup>. L'épisode du luddisme, qui s'étend entre 1811 et 1816, en est sans doute l'un des plus marquants. Durant plusieurs années, les trois principaux comtés industriels du nord de l'Angleterre se sont trouvés dans une situation quasi-insurrectionnelle. Des violences d'une grande ampleur, associant la destruction des machines, les menaces contre des fabricants et des magistrats, mais aussi des assassinats et des vols, ont entretenu pendant de longs mois le spectre d'une insurrection généralisée dans le Pays. Ces conflits sociaux complexes associant la plainte des travailleurs concurrencés par la machine, des révoltes frumentaires plus classiques, et une agitation politique radicale clandestine ont effrayé les possédants et les élites.

Face à ces désordres qui inquiètent, les autorités vont adopter une législation exceptionnelle punissant notamment les « bris de machines » de la peine de mort. Lors de procès spectaculaires mettant en scène la détermination du pouvoir, plusieurs centaines d'ouvriers seront exécutés, condamnés à la déportation ou à la prison. Même si l'attitude de l'institution judiciaire fut complexe et changeante selon les régions et la personnalité des magistrats, il semble que l'épisode du luddisme accompagne un processus de criminalisation des luttes sociales au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Les magistrats issus des nouvelles élites nées de la révolution industrielle sont moins soucieux de maintenir la cohésion et l'harmonie locale que ne l'étaient les autorités du XVIII<sup>e</sup> siècle insérées dans des logiques paternalistes. La propriété privée s'affirme de plus en plus comme une valeur sacrée et sa protection devient un impératif non négociable alors que l'Angleterre devient progressivement la principale puissance économique du monde.

### **Le luddisme : les racines de la protestation**

L'histoire du luddisme est célèbre dans le monde anglophone, ces révoltes des débuts de l'ère industrielle se sont imposées comme un lieu de mémoire important de l'histoire économique et sociale britannique<sup>2</sup>. L'épisode luddite, qui s'étend entre 1811 et 1816, constitue l'une des périodes d'agitation sociale les plus marquantes du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Durant plusieurs années, les trois principaux comtés industriels du nord de l'Angleterre se sont trouvés dans une situation quasi-insurrectionnelle. Des violences d'une grande ampleur, associant la destruction des machines, les menaces proférées contre des fabricants et des magistrats, mais aussi des assassinats et des vols, ont entretenu pendant de longs mois le spectre d'une insurrection généralisée dans le Pays. A partir de mars 1811, des ouvriers des Midlands commencent à briser des métiers. Dans les mois qui suivent, les tisserands des

---

<sup>1</sup> Edward Royle, *Revolutionary Britannia ? Reflections on the threat of revolution in Britain, 1789-1848*, Manchester, Manchester University Press, 2000.

<sup>2</sup> Pour une présentation succincte en français de cet épisode et de son historiographie, je me permets de renvoyer à Vincent Bourdeau, François Jarrige et Julien Vincent, *Les Luddites. Bris de machines, économie politique et histoire*, Paris, ere, 2006.

secteurs cotonniers autour de Manchester, puis les tondeurs du Yorkshire, les rejoignent. La pratique des destructions de machines n'avait rien de neuf à l'époque<sup>3</sup>. Mais, pour la première fois, les révoltes de 1811 acquièrent une ampleur nationale que ne possédaient pas les émeutes dispersées antérieures. En 1811, les ouvriers insurgés se donnent par ailleurs un leader unique : le général Ludd, du nom d'un supposé apprenti nommé Nedd Ludd qui, selon la *Nottingham Review*, aurait brisé un métier à tisser chez son maître en 1779. Durant plusieurs années, les révoltés des régions industrielles signent leurs pétitions et leurs menaces de ce nom qui devient peu à peu un mythe unificateur<sup>4</sup>.

Cet épisode s'enracine dans plusieurs contextes qui expliquent l'ampleur des violences sociales:

- D'abord une conjoncture de crise exceptionnelle qui entraîne la baisse des salaires réels et des tensions accrues sur le marché du travail. Le Blocus continental ferme les marchés européens aux productions britanniques et les ordres en conseil, adoptés par le roi au début de 1811, aboutissent à la fermeture du marché américain. La hausse des prix du grain, le manque d'ouvrage et l'avènement des nouveaux procédés techniques de production se conjuguent pour accroître la misère. En juin 1811, un comité d'enquête parlementaire révèle ainsi qu'à Manchester et dans ses environs, sur 9000 ouvriers des filatures, 3000 seulement étaient employés, 2500 travaillaient à mi-temps et les 3500 autres chômaient<sup>5</sup>.
- En second lieu, cette crise conjoncturelle intervient au terme d'une phase de dérégulation : en 1809, le Parlement abroge les règlements datant du xvi<sup>e</sup> siècle qui encadraient le marché du travail et régulaient la concurrence en interdisant par exemple l'usage des *gig-mills* (laineuses). Pour Edward P. Thompson, « l'apparition du luddisme se situe au point critique de l'abrogation de la législation paternaliste et de l'imposition aux travailleurs, contre leur volonté et leur conscience, de la politique économique du laissez-faire<sup>6</sup> ».
- L'explosion du luddisme correspond également à la période de répression accrue des syndicats et des associations depuis l'adoption des lois sur les associations (*Combination Acts*) en 1799-1800. Ces lois, qui ne seront abrogées qu'en 1824-1825, contraignent les organisations syndicales à se réfugier dans la clandestinité et le secret. Ces lois de 1799 et 1800 furent l'œuvre du gouvernement de William Pitt le Jeune comme une réponse à l'activisme jacobin et à la crainte de voir les travailleurs faire grève au cours de la guerre et forcer ainsi le gouvernement à répondre positivement à leurs revendications. Edward P. Thompson estime que « les Combination Acts furent adoptés par un Parlement d'antijacobins et de propriétaires terriens dont le souci majeur était d'ajouter à la législation existante des lois d'intimidation contre les réformateurs politiques ». Ces dispositions législatives conduisirent les organisations syndicales à rester clandestines

Répression, crise sociale et disparition des anciennes protections juridiques, tous ces facteurs contribuent à expliquer le déclenchement de la crise et des violences ouvrières au temps du

---

<sup>3</sup> Eric Hobsbawm, « The Machine-breakers », *Past and Present*, n°1, février 1952, p. 57-70 [trad. : « Les briseurs de machines », *RHMC*, 53-4 bis, supplément 2006, p. 13-28] ; François Jarrige, *Au temps des « tueuses de bras »*. *Les bris de machines à l'aube de l'ère industrielle (1780-1860)*, Rennes, PUR, 2009.

<sup>4</sup> Katrina Navickas, « The search for "General Ludd" : the mythology of Luddism », *Social History*, 30/3, août 2005, p. 281-295.

<sup>5</sup> François Crouzet, *L'Économie britannique et le blocus continental (1806-1813)*, Paris, Economica, 1987 [1<sup>ère</sup> éd. 1958], p. 770-781.

<sup>6</sup> Edward P. Thompson, *La Formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, Gallimard/Seuil, 1988 [1<sup>ère</sup> éd. 1963], p. 491. Sur les débats et hésitations qui précèdent le luddisme, voir Adrian Randall, *Before the Luddites. Custom, community and machinery in the English woolen industry, 1776-1809*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991.

luddisme. Ils expliquent aussi pourquoi les luddites se pensaient – pour reprendre les mots du grand historien E. P. Thompson – comme une « armée de justicier » chargée de redresser les torts et de restaurer les anciens droits mis en cause par l’industrialisation.

### Un arsenal répressif exceptionnel

Ce qui frappe au premier abord lorsqu’on scrute l’attitude des autorités devant ces soulèvements luddites, c’est le caractère assez tardif de la réaction au plus haut niveau de l’Etat. Alors que de nombreux rapports émanant des magistrats des zones troublées affluaient depuis plusieurs mois à Londres, le gouvernement gardait le silence. C’est au niveau des comtés, circonscriptions administratives de base placées sous l’autorité des juges de paix et du lord-lieutenant, que s’amorcent les premières réactions.

L’attitude compréhensive et conciliatrice qui caractérisait l’action des magistrats locaux à l’égard des revendications populaires laisse la place, dès cette époque, à une confrontation plus directe<sup>7</sup>. Dans leurs rapports, les magistrats déplorent l’étendu des troubles et les difficultés pour obtenir des informations. Joseph Radcliffe, magistrat à Huddersfield et riche propriétaire terrien, est l’un des premiers à attirer l’attention du pouvoir sur le caractère dramatique des événements et l’urgence qu’il y a à envoyer des renforts pour quadriller les régions ouvrières. L’attitude des autorités locales est marquée par la confusion et la peur entretenue par les nombreuses rumeurs qui circulaient alors dans le pays. Le 30 novembre 1811, William Sherbrooke, du Nottinghamshire, écrit au duc de Newcastle que « the mob is now so organized that nothing but military placed in every parish will be adequate to suppress it ». Dans sa correspondance avec le *Home Office*, le duc de Newcastle adopte un ton désespéré. Peut-être influencé par les rumeurs qui attribuent à Napoléon l’organisation des troubles, il assure que des agents étrangers soutiennent les émeutiers<sup>8</sup>. Paradoxalement, c’est un magistrat du Leicestershire, un des comtés textiles les moins affectés par les bris de machines qui demande le premier le vote d’une loi condamnant ces actes à la peine capitale<sup>9</sup>.

Cette loi condamnant à la peine de mort les briseurs de machines – qui a largement contribué à la postérité du luddisme – est présentée devant la chambre des Communes le 14 février 1812 par le gouvernement de Perceval. En dépit de la réticence de certains qui demandaient d’abord l’ouverture d’une commission d’enquête, le projet de loi est adopté en première lecture par 49 voix contre 11. C’est à l’occasion de la deuxième lecture du texte à la Chambre des Lords, le 27 février 1812, que Byron prononce son fameux discours contre le projet de loi. Le poète connaissait bien la situation misérable des tricoteurs sur métier qu’il avait pu observer directement dans son Nottinghamshire natal<sup>10</sup>. Mais, en dépit de son éloquence, la loi est votée le 5 mars 1812. A côté de cette loi célèbre, d’autres mesures furent prises pour donner un cadre légale à la répression : en mars 1812 toujours, est votée la loi « de surveillance et de vigilance » (*Watch and Ward Act*) qui contraignait tous les hommes âgés de plus de 17 ans et payant le « poor rate » à assurer des services de garde pendant la nuit. Dans la première semaine de mai 1812, l’administration d’un serment secret devient un crime.

---

<sup>7</sup> Sur l’affaiblissement progressif de ces relations de type paternaliste entre les communautés ouvrières et les magistrats locaux et le durcissement des relations de classe dans les zones industrielles au cours de la période qui précède l’explosion luddite, voir : John BOHSTEDT, *Riots and Community Politics, 1790-1810*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1983, notamment le chapitre 4 : « Cavalry and Soup Kitchens ».

<sup>8</sup> Christopher Weir, "The Nottinghamshire Luddites: "Men Meagre with Famine, sullen with despair", *Local Historian*, 1998, 28, p. 20.

<sup>9</sup> Brian Bailey, *The Luddite Rebellion*, New York, New York University Press, 1998, p. 41.

<sup>10</sup> *Ibid.*, pp. 41-42.

D'autres lois promettaient le pardon aux Luddites qui avoueraient leurs méfaits et donnaient aux juges de paix du comté des pouvoirs de police exceptionnellement étendus<sup>11</sup>.

L'inquiétude s'accroît encore après l'assassinat de Spencer Perceval et l'arrivée de nombreux rapports d'espions faisant état de menaces de soulèvements insurrectionnels de grande ampleur dans le pays après le mois de mai 1812. Le 11 mai en effet, le chancelier Perceval, qui avait reçu plusieurs lettres de menaces signées du « Genl. Ludd », est assassiné à Londres par un individu nommé Bellingham. Si le luddisme n'eut apparemment aucune part dans cet acte, de nombreuses rumeurs circulèrent rapidement dans le pays selon lesquelles Bellingham aurait eu des sympathies luddites et que le motif de son acte serait de nature révolutionnaire<sup>12</sup>. L'assassinat fut d'ailleurs abondamment applaudi par la foule dans le Lancashire et le Cheshire et les tricoteurs sur métiers du Nottinghamshire le célébrèrent par un feu de joie. La formation du gouvernement de Liverpool en juin, en remplacement de celui de Perceval, marque une nouvelle étape dans le durcissement de la politique de répression du gouvernement tory contre les ouvriers révoltés. Cette criminalisation du mouvement va entraîner un renforcement de la répression et un déclin rapide des émeutes ouvrières. Alors que des centaines de personnes sont arrêtées, les premières condamnations contre les briseurs de machines commencent à avoir lieu.

### **Les ambivalences du traitement judiciaire**

La terreur démarre réellement pour les ouvriers des régions révoltées. Beaucoup de chefs luddites, effrayés, s'enfuient ou se terrent pour échapper à la répression. Au total, 150 individus environ furent traduits en justice. En mars 1812, à Nottingham, 7 hommes sont condamnés à la déportation en Australie. En avril et mai, les Assises de Lancaster et Chester condamnent 13 individus à des peines de prison, 25 à la déportation et 22 à mort (12 furent graciés et 10 pendus).

L'un des procès les plus spectaculaires a lieu à York en janvier 1813, il est conçu comme un moment symboliquement fort chargé de réaffirmer l'autorité du gouvernement en frappant l'esprit des ouvriers. 64 hommes sont jugés lors de ces Assises d'York qui devaient punir les assassins de Horsfall et les assaillants de l'usine de Rawfolds<sup>13</sup>. Dès le 2 janvier, des milliers de personnes provenant des villes et villages industriels du Lancashire et de West Riding convergent vers le château d'York où devaient se tenir les Assises. Le 6 janvier, George Mellor, William Thorpe et Thomas Smith, défendus par Henry Brougham, sont condamnés à être pendus. Pour éviter que la foule ne sympathise avec la cause luddite, ou ne transforme les condamnés en martyrs à l'occasion de funérailles géantes, leurs corps sont donnés à l'hôpital d'York pour y être disséqués<sup>14</sup>. Contre l'image habituelle d'une foule de jeunes exaltés, le profil de ces inculpés s'avère plus complexe. Ainsi, seuls 4 sont âgés de moins de 20 ans, leur moyenne d'âge est d'environ 30 ans et certains, comme le chapelier John Baines de Halifax, condamné à 7 ans de déportation, avaient dépassé la soixantaine (66

---

<sup>11</sup> Dès l'année suivante toutefois, l'ordre est suffisamment rétabli dans le pays pour que cette législation exceptionnelle soit reportée. Ainsi, à la fin de 1813, on remplace la peine de mort par la peine de la déportation pour les bris de machines, le « *Ward and Watch Act* » est abandonné en 1816. Voir Elie HALEVY, *L'Angleterre en 1815*, *op. cit.*, p. 314.

<sup>12</sup> En réalité il apparaît rapidement que Bellingham était fou et que son acte était le résultat d'un ressentiment personnel contre le gouvernement britannique qui ne l'aurait pas aidé lors de diverses mésaventures commerciales qu'il avait eu en Russie, Bailey, *op. cit.*, p. 70.

<sup>13</sup> Voir le *Report of proceedings under commissions of Oyer and Terminer and Gaol Delivery for the county of York, Held at the castle of York before Sir Alexander Thomson and Sir Simon Le Blanc, from the 2<sup>nd</sup> to the 12<sup>th</sup> January 1813, From the short hand notes of Mr. Gurney*, London, 1813.

<sup>14</sup> L'objectif étant de faire disparaître les corps pour éviter leur instrumentalisation sociale et politique. Sur tout ceci, voir Brian Bailey, *The Luddite Rebellion*, *op. cit.*, chapitre 7 : « Trials and Tribulations ».

ans). Au total, 8 sont acquittés, 7 condamnés à 7 ans de déportation, 18 à mort dont 17 furent exécutés (notamment George Mellor qui avait commandé l'attaque de Rawfolds) et le dix-huitième gracié et déporté à vie.

Ces condamnations sont le résultat de plusieurs mois de poursuites et de quadrillages intensifs des trois principales régions luddites. Dans les zones rurales, on enrôle de nombreux *constables* spéciaux, on convoque la milice composée de volontaires pour surveiller les rues, les places et les usines menacées. Mais l'action des autorités locales et des forces de police s'avère très insuffisante<sup>15</sup>. Les milices locales, composées de propriétaires, étaient d'une valeur militaire médiocre. Face à ces difficultés, le gouvernement envoie des policiers londoniens pour encadrer la répression et fait appel à l'armée pour quadriller les campagnes. L'ampleur des troupes régulières envoyées dans les comtés troublés fut exceptionnelle. Au printemps 1812, une armée de 12 000 hommes était présente dans les comtés luddites, plus qu'aucun autre évènement national n'en exigea et davantage que l'ensemble des troupes dont disposait Wellington au Portugal en 1808<sup>16</sup>.

Mais les tactiques mises en œuvre par ces troupes régulières s'avéraient peu efficaces face à l'organisation luddite et ses tactiques de guérilla. Alors que les troupes et les cavaliers se déplaçaient de jour et lourdement armés, les groupes luddites, qui connaissaient parfaitement la campagne et savaient s'y repérer, circulaient la nuit en faible nombre. Souvent, les soldats arrivaient trop tard, après les attaques. Par ailleurs, l'armée se heurtait au silence des populations locales qui voyaient avec méfiance ce déploiement de force dans leur ville. Dans certaines paroisses, la loi de « surveillance et de vigilance » resta inopérante devant la mauvaise volonté des habitants de s'y soumettre. Après les attaques luddites, les ouvriers trouvaient souvent refuges auprès des habitants, certains petits maîtres drapiers allèrent jusqu'à abriter leur propres ouvriers luddites. D'ailleurs, il arrivait aussi que les hommes chargés de la répression sympathisent avec la cause des ouvriers révoltés. Lors de l'attaque de l'usine de Cartwright par exemple, un soldat de la milice de Cumberland chargé de défendre l'usine refusa de faire feu : « parce que je risque d'atteindre l'un de mes frères » se justifia t'il. Après être passé en cour martiale, il fut condamné à trois cents coups de fouet<sup>17</sup>. Les autorités s'efforcèrent de pallier ces handicaps en créant des petites unités qui reprenaient les tactiques de guérilla des ouvriers. Ainsi, une troupe de choc placée sous le commandement du capitaine Francis Raynes, et basée à l'est de Stockport, devait se déplacer la nuit et rester en mouvement permanent pour surprendre les ouvriers pendant leurs actes de destruction. Il instaure un réseau d'informateurs et met sur pieds divers tactiques pour surprendre les émeutiers<sup>18</sup>. Les autorités offrent également des récompenses pour l'arrestation des ouvriers luddites et des affiches, apposées dans les villes des comtés textiles, appellent à la délation. Par ce moyen, on tentait de briser les solidarités et la cohésion communautaire qui constituaient la principale force des briseurs de machines.

\*\*\*

Le traitement judiciaire du luddisme est variable selon les régions, selon la personnalité des magistrats, mais aussi selon les rapports de forces locaux. Le luddisme est un épisode complexe associant des revendications et des formes d'action diverses. C'est aussi un moment important dans l'évolution du traitement judiciaire des conflits sociaux en Grande-

---

<sup>15</sup> Stanley H. Palmer, *Police and Protest in England and Ireland, 1780-1850*, Cambridge, CUP, 1988, pp. 179-184.

<sup>16</sup> A ne pas confondre avec les 70 000 hommes dont disposait Wellington contre Napoléon à Waterloo précise Malcom Thomis, *The Luddites, op. cit.*, p. 144.

<sup>17</sup> Thompson, *La formation de la classe ouvrière, op. cit.*, p. 508.

<sup>18</sup> Brian Bailey, *op. cit.*, p. 76.

Bretagne. Le traitement judiciaire des violences sociales tend à se durcir à l'époque du luddisme, les acteurs sont de moins en moins insérés dans une logique paternaliste comme au XVIIIe s, les nouvelles élites des régions industrielles sont moins prompts à maintenir la cohésion et l'harmonie locale, et sont davantage soucieuses de faire respecter la propriété privée au nom du développement de l'industrie... En dépit des difficultés qu'elle rencontra, la répression atteignit rapidement ses objectifs et contribua largement au déclin des bris de machines et des violences dans la seconde moitié de l'année 1812. Par ailleurs, les paroles des ouvriers eux-mêmes condamnèrent ces violences et, ainsi, accélèrent leur disparition. Gravenor Henson, par exemple, est publiquement critique à l'égard des luddites dont les actions entravaient ses efforts pour faire adopter une nouvelle législation au Parlement<sup>19</sup>. L'épisode du luddisme est l'une des dernières grande révoltes sociales violentes outre-Manche, le monde ouvrier tend ensuite à s'organiser et mène une intense action de Lobbying pour obtenir l'abrogation des lois sur les associations. Le radical Francis Place joua un rôle important cette abrogation obtenue en 1824. Elle fut immédiatement suivie d'« une vague de création de syndicats légaux et de grèves » qui conduisit le gouvernement à vouloir rétablir les dispositions répressives des Combination Acts. Devant le risque d'insurrection, il se contenta de faire voter un texte en 1825 qui transformait « presque toute forme de persuasion ou d'intimidation des non-syndiqués » en délit mais préservait la dépenalisation du syndicalisme et de la grève.

---

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 85. D'ailleurs certains avaient même soupçonnés Henson d'être le « Général Ludd » en personne !